



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1818**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1818 intitulé :

Règlement sur l'assujettissement de tout permis de construction d'unités résidentielles faisant partie de la classe H3 à la conclusion d'une entente entre le demandeur et la Ville en vue d'améliorer l'offre en matière de logements abordables, sociaux ou familiaux

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance ordinaire du 21 mars 2022.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro CA 22-09-06-03 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance extraordinaire du 6 septembre 2022 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le 6^e jour du mois de septembre 2022 sous le numéro de certificat VD 2022-07.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 6^e jour du mois de septembre 2022.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca